

**CIRCULAIRE aux**

**Employeurs du canton d'Argovie  
affiliés à la Caisse ALFA**

Bienne, décembre 2025

**CANTON D'ARGOVIE -  
Modifications dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Mesdames,  
Messieurs,

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les montants mensuels d'allocations familiales par enfant sont les suivants dans le canton d'Argovie :

Allocation enfant	Allocation de formation
<b>CHF 225.00</b>	<b>CHF 278.00</b>

Pour financer le versement des allocations légales supérieures par rapport aux allocations statutaires, le Comité de direction a décidé d'introduire un taux de cotisation spécial de **0.15%** pour 2026.

Cette cotisation de 0.15% s'ajoutant au taux de cotisation global de 2.45%, celui-ci est augmenté pour le canton d'Argovie de 2.45% à

**2.60% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agrérer,  
Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION  
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES  
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**